

21^{ème} Tournoi du TT Germinois – Règlement

Le club du TT Germinois organise son 21^{ème} tournoi le **samedi 18 mai 2024** au Gymnase municipal Yannick Souvré de St Germain du Puy, sur 18 tables.

Article 1 : le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses licencié(e)s de la ligue Centre - Val de Loire de tennis de table. Les classements pris en compte sont ceux de la deuxième phase de la saison en cours. Tous les tableaux sont mixtes (messieurs et dames).

Article 2 : le juge-arbitre sera Cyril BERNAT.

Article 3 : les tableaux suivants sont proposés

- tableau A : de 500 à 699 points, à 11 h 30
- tableau B : de 500 à 899 points, à 10 h 00
- tableau C : de 700 à 1199 points, à 14 h 30
- tableau D : de 900 à 1499 points, à 11 h 00
- tableau E : 1200 points et plus, à 14 h 00
- tableaux double à 12 h 30
 - F : 2699 points au maximum (cumul des points des 2 joueurs)
 - G : 1499 points au maximum
- tableau H jeunes licenciés benjamins à cadets, à 9 h 30
- tableau I jeunes loisirs et promo nés en 2008 et après, à 9 h 30
- tableau J loisirs et promos nés en 2007 et avant, à 11 h 00

Article 4 : pour les tableaux A à F et H, les joueurs devront être en possession de leur licence valide

Article 5 : suivant sa situation, chaque joueur pourra participer à 2 tableaux parmi les tableaux A à E et H ou 1 tableau maximum parmi les tableaux I et J, et à un tableau double

Article 6 :

Les tarifs sont fixés à :

- 8,00 € par tableau pour les tableaux A à E et J. Le tarif de ces tableaux est réduit à 7,00 € pour les inscriptions parvenues avant le jeudi 16 mai à 20h00.
- 6,00 € par tableau pour les tableaux jeunes (H et I)
- 6,00 € par équipe de double.

Article 7 : le déroulement du tournoi pour les tableaux simples se fera en poules de 3 joueurs où les 2 premiers seront qualifiés pour le tableau final à élimination directe. Les tableaux de double se dérouleront par élimination directe.

Article 8 : toutes les parties du tournoi se dérouleront aux meilleures des cinq manches. Les joueurs devront fournir les balles. Le joueur perdant sera tenu d'arbitrer la partie suivante.

Article 9 : les 4 premiers joueurs de chaque tableau simple seront récompensés et les 2 premières équipes des tableaux doubles

Article 10 : les inscriptions préalables sont prises en ligne sur la plateforme HelloAsso dédiée, accessible avec le lien <https://tinyurl.com/tournoittg2024> ou sur le site du club (<https://www.ttgerminois.org>) jusqu'au jeudi 16 mai 2024, à 20 h 00 et les inscriptions sur place sont prises au plus tard une demi-heure avant le début du tableau

Article 11 : le nombre de participants pour chaque tableau simple est de 32 joueurs et pour chaque tableau double de 48 joueurs (soit 24 paires)

Article 12 : le fait de participer à ce tournoi vaut acceptation, sans réserve, du présent règlement

Article 13 : le club du TT Germinois décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet